

levée des Milices, pour punir la mutinerie des Troupes, la désertion & les fausses monnetes, pour contraindre les Compagnies des Bateliers & Mariniers des Rivieres de fournir les Matelots nécessaires aux Vaisseaux de guerre; ce qui fait voir que les Anglois n'ont pas raison de condamner ce qui se passe dans d'autres Etats à l'égard des impositions & levées de Troupes, puisque chez eux on pratique la même chose, quoi qu'ils n'ayent aucun intérêt dans la guerre d'aujourd'hui, dont cependant ils supportent la plus grosse dépense.

III. Parmi les Loix qui furent faites sous le Regne de Guillaume le Conquerant, la langue Françoisse ou ancien Normand; fut mise en usage dans plusieurs Cours de Justice en Angleterre, & le Parlement même s'en est servi jusques à present; mais le quatre du mois d'Avril dernier le Parlement passa un Acte pour abolir cet ancien usage dans toute sorte d'Actes Judiciaires.

*La Langue Françoisse abolie dans les Cours de Justice en Angleterre.*

IV. Sur les bruits rependus à Londres qu'on négocioit la Paix générale dans différentes Cours de l'Europe, plusieurs Protestans François conduits par le Comte de Lifford, & introduits par le Comte de Sunderland Secrétaire d'Etat, presenterent une Adresse à la Reine, pour la supplier de charger ses Ministres d'insister au rétablissement de leur Religiou en France; cette Princeesse leur répondit, qu'elle communiquerait ses pensées sur cette affaire à ses Alliez. La même priere fut faite au Roi Guillaume, lors de la négociation de la Paix de Riswick; mais ce Prince étoit trop habile pour s'interesser en faveur de ces Protestans, par deux rai-

*Adresse des Protestans François à la Reine.*

sons